

ATE0902

Nos Réf. : 90733/90809/108

**CERTIFICAT ATTESTANT LE RESPECT DES OBLIGATIONS RELATIVES AUX  
CONGES PAYES ET AU CHOMAGE-INTEMPERIES**

(Article 45 2° de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession)

**Identification de l'entreprise**

Dénomination sociale : 3 D  
Adresse ou siège social : 41 RUE DES LANDES  
86000 POITIERS  
SIREN : 435230560  
Numéro d'adhérent : 38722E

Je soussigné, Ludovic BENEZIT, Directeur Général de la CNETP, dont l'entreprise relève pour les cotisations obligatoires relatives aux congés payés et au chômage-intempéries, atteste, conformément à l'article 45 2° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et à l'arrêté du 25 mai 2016, que l'entreprise est en situation régulière vis-à-vis de la caisse à la date de délivrance de ce document :

- en ce qui concerne les déclarations exigibles servant à l'assiette des cotisations de congés payés et des cotisations de chômage-intempéries,
- en ce qui concerne le paiement desdites cotisations exigibles.

A Paris, le 15 janvier 2019

LE DIRECTEUR GENERAL



Ludovic BENEZIT

Le présent certificat ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles il a été établi.